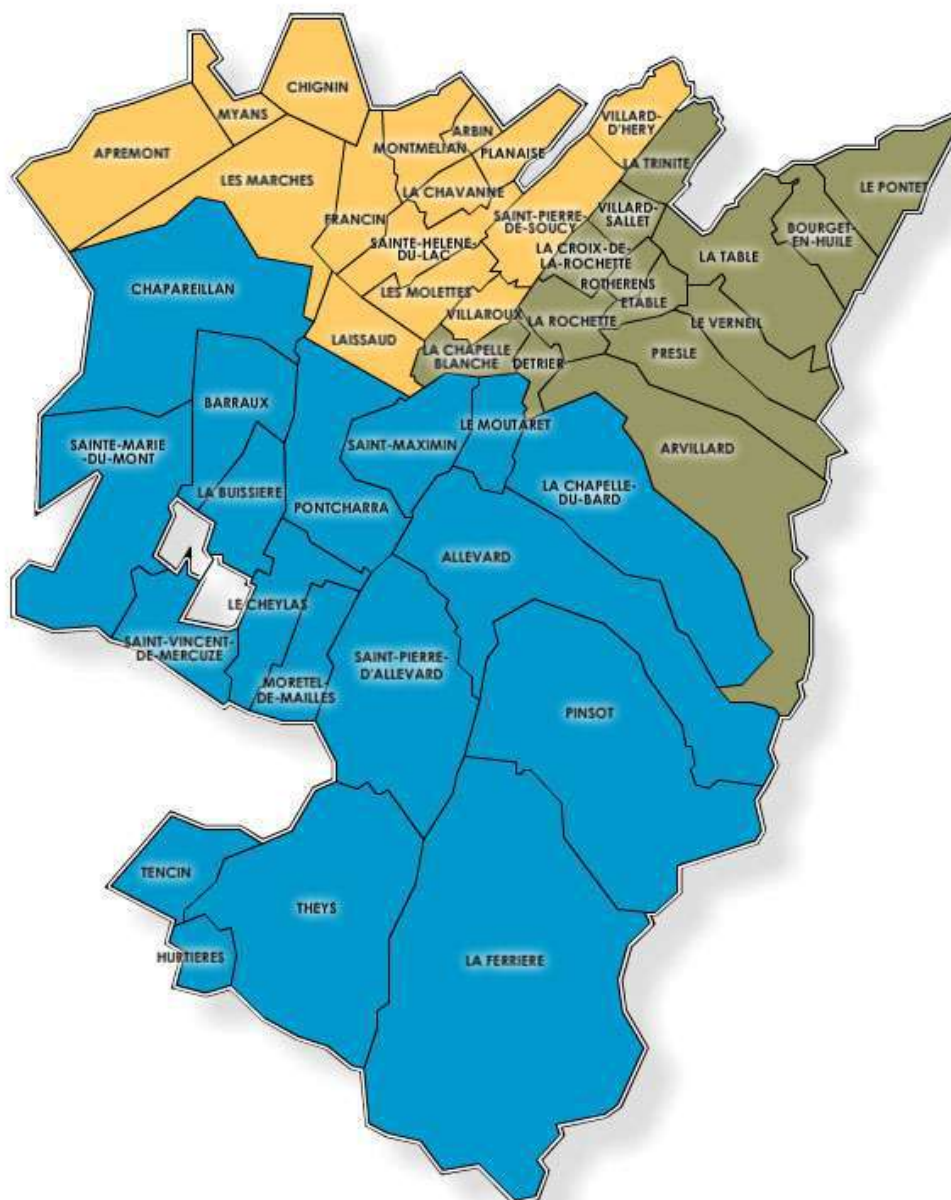




# RAPPORT ANNUEL 2012

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

### PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Ce rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est conforme aux dispositions du **décret n°2000-404 du 11 mai 2000** publié par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Le président du syndicat présente ce rapport aux membres du comité syndical au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et l'adresse, chaque année avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes adhérentes et aux maires des communes du syndicat. Le rapport est mis à disposition du public.

# SOMMAIRE

<b>1- Présentation</b>	3
1.1- Situation géographique et population	3
1.2- Fonctionnement du syndicat	4
1.3- Compétences et infrastructures	5
1.4- Les événements marquants de l'année 2012	5
<b>2- Les ordures ménagères</b>	7
2.1- La collecte des ordures ménagères	7
<i>Le mode de collecte</i>	
<i>Le contrat de service pour la collecte</i>	
<i>Le coût de la collecte</i>	
2.2- Le traitement des ordures ménagères	8
<i>Historique</i>	
<i>L'exploitation de l'usine d'incinération</i>	
<i>Le coût du traitement en euros</i>	
2.3- Les déchets non ménagers d'origine professionnelle : la redevance spéciale	10
2.4- Redevance pour l'enlèvement des OM en provenance des terrains de camping et des terrains affectés aux gens du voyage	10
2.5- Habitat isolé : remboursement de la TEOM	11
<b>3- La collecte sélective des déchets ménagers</b>	11
3.1- Les Points d'Apport Volontaire (PAV)	11
3.2- La vidange des conteneurs : collecte et transport des déchets pré-triés	13
3.3- Le tri des matériaux issus des conteneurs	14
3.4- Les soutiens des éco-organismes et les subventions	15
3.5- La reprise des matériaux	15
3.6- Bilan de la collecte sélective	16
3.7- La prévention des déchets : les actions complémentaires à la collecte sélective	16
<i>Les plans départementaux et les programmes locaux de prévention</i>	
<i>Le compostage individuel et partagé</i>	
<i>Opération gobelets réutilisables</i>	
<i>Stop pub</i>	
<i>Animations</i>	
<i>Eco-exemplarité du SIBRECSA</i>	
<i>Les conteneurs textiles : RELAIS</i>	
3.8- La communication et les animations sur le tri des déchets et sur le compostage	19
<b>4- Les déchèteries</b>	20
4.1- Rappel sur la création des déchèteries	20
4.2- L'exploitation des déchèteries	20
4.3- Rappel des heures d'ouverture	22
4.4- Les coûts	22
<b>5- Financement des services du syndicat</b>	23
5.1- Données	23
5.2- Le mode de financement	24
<b>6- Conclusion et perspectives</b>	25
<b>7- Glossaire</b>	26
<b>8- Table des annexes</b>	26

# 1. PRÉSENTATION

## 1.1 Situation géographique et population

Créé en 1966, le SIBRECSA, Syndicat Intercommunal du BRÉda et de la Combe de SAvoie pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, est un syndicat mixte fermé de type SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Le syndicat est composé de 3 communautés de communes adhérentes : la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes du Pays de Montmélian, et la Communauté de Communes La Rochette Val Gelon.

Il regroupe ainsi 47 communes du sud de la Combe de Savoie, du nord du Grésivaudan, des vallées des Huiles, du Bréda et du Gelon sur les départements de l'Isère et de la Savoie.

La population municipale est de 51 631 habitants (52 305 pour la population totale) en 2012. Le territoire s'étend sur 540 km<sup>2</sup>.

Département	Commune	Population municipale	Densité	Résidences principales	Résidences secondaires	Nombre de maisons	Nombre d'appartements	Délégués
ISÈRE	Allevard	3768	147	1 630	875	1 192	1 480	Marc ROSSET et Louis ROUSSET
	Barraux	1841	165	679	38	701	45	Alain VIGREUX et Jacqueline DRILLAT
	La Buissonnière	662	86	248	5	256	15	Eric CLAMECY
	Chapareillan	2672	88	1 049	47	958	218	Annie BILLION et André LAZZARONI puis Gérard FERRAGATTI
	La Chapelle-du-Bard	483	17	201	31	229	21	Daniel ZANARDI
	Le Cheylas	2667	316	943	7	721	258	Sophie HUYGUE et Philippe DALBON
	La Ferrière	226	4	100	775	318	566	Serge GALLO
	Hurtières	175	52	69	8	76	2	Pierre POUCHOT ROUGE
	Morêtél-de-Mailles	388	58	151	10	151	20	Hervé CERET puis Frédérique FOURNIER
	Le Moutaret	217	41	89	11	104	15	Mme RENAUD
	Pinsot	197	8	82	93	179	23	Maurice MARTINEZ
	Pontcharra	7220	463	2 937	36	1 659	1 486	Charles BICH et André BONMIER
	Saint-Maximin	637	62	260	21	279	13	Gérard BRICALLI
	Saint-Pierre d'Allevard	2784	103	1 061	71	999	202	Jean-François FRANCHINI et Noël GUILLON
	Saint-Vincent-de-Mercuze	1429	182	541	74	587	45	Jean-Paul BRELLIER et Jean-Luc BELLEAU
	Sainte-Marie -du-Mont	238	10	94	35	119	12	Henri AUBERT
	Tencin	1212	180	464	15	415	95	Georges SPOLITINI
Theys	1963	55	764	127	813	95	Jean-Paul COLONEL et Rémy VALLIN BIDON	
<b>Sous-total :</b>		<b>28779</b>		<b>11 362</b>	<b>2 279</b>	<b>9 756</b>	<b>4 611</b>	

Département	Commune	Population municipale	Densité	Résidences principales	Résidences secondaires	Nombre de maisons	Nombre d'appartements	Délégués
SAVOIE	Apremont	955	54	388	44	434	26	Charlotte TESSANNE
	Arbin	775	453	320	13	286	74	Bernard ROCHE
	Arvillard	840	29	321	74	390	37	Christian BOUVIER
	Bourget-en-Huile	143	21	58	65	126	4	Stéphanie DONJON
	La Chapelle-Blanche	541	131	207	24	229	8	Franck MICHEL
	La Chavanne	602	197	202	13	210	14	Pascal REVY
	Chignin	808	97	337	33	329	57	Michel RAVIER
	La Croix-de-la-Rochette	283	93	106	12	119	10	André DUPEPET
	Détrier	424	188	156	22	157	24	Edouard PACHE
	Étable	350	130	138	26	168	5	Yves MANDRAY
	Francin	871	126	328	10	288	73	Pascal PAGET
	Laissaud	612	93	244	4	214	49	Pascal EXERTIER
	Les Marches	2453	160	910	73	886	125	Jean-François ANGERAND et Agnès MENET THIBAUD
	Les Mollettes	707	129	253	8	239	30	Marie-Madeleine PEDRON
	Montmélian	4042	710	1 705	9	353	1 396	Béatrice SANTAIS et Véronique TROTTA
	Myans	1087	304	423	22	408	53	Gilles CARRIER
	Planaise	518	125	193	10	192	43	Hubert RAFFOUX
	Le Pontet	130	15	55	79	138	1	Laurence BERGER
	Presle	452	39	178	71	261	13	Mathilde VOGEL puis Jean-Claude CADOUX
	La Rochette	3431	736	1 484	33	864	705	Gérard JEANNIN et Bernard VILLON
	Rotherens	302	174	107	5	108	14	Jacky BARBIER
	Saint-Pierre-de-Soucy	379	42	151	28	197	0	Serge GRANIER
	Sainte-Hélène-du-Lac	674	95	246	24	268	8	Alain BARNIER
	La Table	380	26	158	96	283	11	Bernard THOMAS
	La Trinité	284	58	108	15	127	5	Martial FLAMMIER
	Le Verneil	102	14	48	34	89	2	Jocelyne GUIDET
Villard-d'Héry	246	50	94	8	107	2	Jean-Paul GEOFFROY	
Villard-Sallet	238	76	99	11	110	14	Pierre COMTE	
Villaroux	223	72	75	10	84	2	Gilles RAFFIN	
Sous-total :		22 852		9 092	876	7 664	2 805	+ 0.97 %
<b>TOTAL 2011</b>		<b>51 136</b>	<b>94.7</b>	<b>19 307</b>	<b>3 385</b>	<b>16 741</b>	<b>7 005</b>	
<b>TOTAL 2012</b>		<b>51 631</b>	<b>95.6</b>	<b>20 454</b>	<b>3 155</b>	<b>17 420</b>	<b>7416</b>	

## 1.2 Fonctionnement du Syndicat

Le SIBRECSA est géré par un **comité syndical** composé de 58 membres désignés par les conseils communautaires, à raison d'un délégué par commune de moins de 1 000 habitants, et de deux par commune de plus de 1 000 habitants. Les statuts du syndicat ne prévoient pas de délégués suppléants. Le 15 mai 2008, le comité syndical a élu son président, M. Charles BICH et ses vice-présidents, Mme Béatrice SANTAIS et M. Gérard JEANNIN, ainsi qu'un **bureau** constitué de 9 membres :

- 3 membres pour l'Isère : Jean-Paul BRELLIER, Alain VIGREUX et Annie BILLION
- 3 membres pour la Savoie : Franck MICHEL, Yves MANDRAY et Mathilde VOGEL remplacée par Jean-Claude CADOUX

- 3 membres supplémentaires : Louis ROUSSET, Maurice MARTINEZ et Gilles CARRIER.

Le bureau a vocation à préparer les décisions du comité syndical, et à traiter les affaires courantes.

**La commission collecte sélective** prépare les dossiers relatifs à la collecte sélective, elle est composée des membres du bureau ainsi que d'André BONMIER, rapporteur, de Gérard BRICALLI, Frédérique FOURNIER, Laurence BERGER, Hortense RENAUD et Stéphanie DONJON (puis Véronique TROTTA et Gérard FERRAGATTI).

**La commission ressources humaines** traite les affaires relatives au personnel du SIBRECSA. Jean-Paul BRELLIER en est le rapporteur, les membres sont ceux du bureau.

**L'organigramme du personnel** : 3 agents travaillent au SIBRECSA, Aurore BURDY (Directrice), Nathalie FERREBEUF et Elodie LIVIN (Messagères du tri).

Le siège du syndicat est à la mairie de Pontcharra. Les bureaux sont situés au 441, avenue Jean-François Champollion, ZI Pré Brun à Pontcharra.

**Les ressources financières** : le syndicat dispose d'un budget principal qui retrace l'ensemble des activités du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, financé par les participations de ses membres pour la part restant à couvrir après déduction :

- de recettes diverses (ventes de matières, composteurs, subventions et soutiens...)
- de la redevance spéciale

### **1.3 Compétences et infrastructures**

Le SIBRECSA a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des 3 communautés de communes adhérentes regroupant 47 communes. Pour cela, il y a :

- La gestion des déchets ménagers et assimilés : collecte et traitement
- La collecte sélective : collecte et tri
- La gestion des 5 déchèteries

### **1.4 Les évènements marquants de l'année 2012**

#### **Révision des statuts du SIBRECSA**

Les statuts du SIBRECSA ont été modifiés par délibération du comité syndical du 31 mai 2012 et arrêté préfectoral interdépartemental du 3 décembre 2012.

#### **Annexe 1 : statuts du SIBRECSA**

#### **Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable (CSA3D) : nouveaux adhérents**

Les adhérents sont : le Syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA), le Syndicat Mixte Savoie-Déchets, le SIBRECSA, la Communauté de communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD).

Le 27 novembre 2012, 8 collectivités supplémentaires ont rejoint le CSA3D : le SMITOM de Tarentaise, le SIDEFAGE, le syndicat des Portes de Provence (SYPP), le SICTOM de la Bièvre, la communauté de communes Le Grésivaudan, le SICTDM Matheysine, la communauté de communes du Briançonnais et le SIVOM région de Cluses.

Les adhérents s'engagent à poursuivre et renforcer leur coopération entre les territoires du sillon alpin dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets en poursuivant les objectifs suivants :

- partage d'une vision stratégique globale de la gestion des déchets entre les adhérents et avec les territoires avoisinants ;
- mise en cohérence sur les territoires en cause des stratégies et politiques de gestion des déchets ainsi que des services proposés en matière de déchets aux usagers ;
- amélioration de la performance des actions et dispositifs mis en place en termes de prévention et valorisation des déchets ;
- optimisation des coûts de gestion des déchets et des installations nécessaires à leur traitement ;
- développement des complémentarités, voire d'une suppléance et d'économies d'échelle, entre les équipements présents sur ces territoires pour la gestion et le traitement des déchets ;
- limitation des flux entre territoires et promotion des transports alternatifs (ferroviaire notamment) pour la gestion des déchets.

Une convention de recrutement d'un chargé de mission est également votée par le comité du 24 octobre 2012.

### **Projet de valorisation énergétique à partir de l'usine d'incinération**

Le syndicat lance une étude avec Inddigo comme AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) afin d'envisager une production d'énergie électrique à partir de l'usine d'incinération de Pontcharra. Un dialogue compétitif est publié en octobre 2012 pour un marché concernant la mission de conception/réalisation/mise en service d'un équipement de production d'énergie électrique sur la base d'une technologie ORC (Organic Rankine Cycle).

Dans ce cadre, Idex Environnement participe aux études via une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **Mise en œuvre d'installations de mesures en semi-continu des dioxines et des furanes**

Le syndicat confi les travaux à Idex Environnement par un avenant n°3 au contrat d'exploitation en cours, le syndicat devance ainsi les obligations règlementaires de 2014.

### **Projet de rénovation des déchèteries de Francin et de Villard Sallet**

Compte tenu de la fréquentation et de l'état général des lieux, le syndicat décide de rénover ces déchèteries et de reprendre la sécurisation sur les autres sites. Mr Rauber, directeur de Montmélian supervise la maîtrise d'ouvrage. Parallèlement, une convention de servitudes sur la déchèterie de Francin avec la SNCF est établie afin de permettre à leurs équipes de maintenance d'accéder à la voie de chemin de fer.

### **Ressources humaines**

Deux conventions sont mises en œuvre, une convention cadre de participation financière au CNFPT et une autre avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la protection sociale des agents.

## 2. LES ORDURES MÉNAGÈRES

### 2.1 Le mode de collecte

Le SIBRECSA assure la collecte des déchets qui s'effectue soit en porte à porte, soit en points de regroupement. Le syndicat privilégie la mise en place de conteneurs collectifs pour les ensembles immobiliers, pour les hameaux ou les lotissements (points de regroupement). Cette méthode comporte un double avantage :

- une diminution des frais de collecte en minimisant le nombre de points de collecte
- l'absence de contrainte d'horaire et de calendrier pour les habitants.

En revanche, une communication suivie auprès des habitants est nécessaire pour que ne se constituent pas des « mini-déchèteries » sur les points de regroupement. Le SIBRECSA ne vend pas ni ne fournit de bacs. Les ordures ménagères sont amenées directement à l'usine d'incinération de Pontcharra.

#### ***Le contrat de service pour la collecte***

Le syndicat l'a confié à la SA SIBUET Z.A 73390 Chamoux sur Gelon par un marché de service qui couvre le territoire syndical et la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2016.

Le syndicat a limité le nombre de collectes hebdomadaires à 2 pour les communes urbaines, et à 1 pour les communes dont la population est inférieure à 2500 habitants dans les objectifs de la protection de l'environnement, de la réduction des transports, des émissions de CO<sub>2</sub> et principalement de l'optimisation du service de collecte. Le contrat porte sur un service à assurer sur le territoire du syndicat, pour autant que les voies permettent la circulation et le retournement des camions de collecte.

#### ***Annexe 2 : jour(s) de collecte hebdomadaire par commune***

#### ***Le coût de la collecte***

Le budget du service est indépendant du tonnage collecté. *En € TTC.*

<b>Année</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Coût par habitant</b>	<b>Nombre de tonnes collectées SIBRECSA</b>	<b>Coût par tonne collectée</b>	<b>Nombre de kg par habitant</b>
2010	1 018 946.34	19.91	14787.36*	68.91	289.02
2011	982 755.69	19.04	14729.98*	66.72	287.90
<b>2012</b>	<b>1 008 182.35</b>	<b>19.53</b>	<b>14845.81*</b>	<b>67.91</b>	<b>287.54</b>

\* : dont 69.78 tonnes de refus de tri en 2012, 16.14 tonnes en 2011 et 84.4 tonnes en 2010.

## 2.2 Le traitement des ordures ménagères

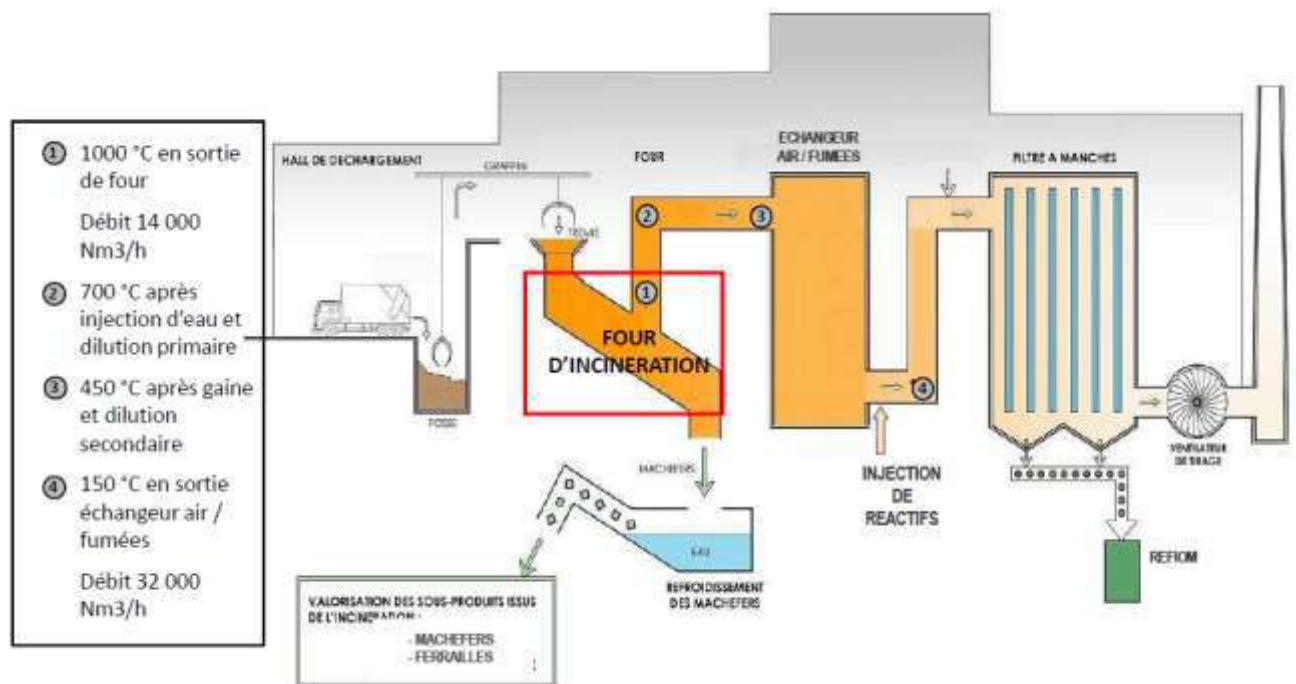
### Historique

#### Construction et mise aux normes

Le SIBRECSA a fait construire en 1976 une usine d'incinération à Pontcharra, à l'extrémité sud de la zone industrielle, 1293, avenue Jean-François Champollion. Dotée d'un four à grilles d'une capacité de 3 t/h, l'usine a été mise en service en février 1977.

La séparation des cendres volantes des mâchefers a été réalisée en 1996. Le traitement des fumées et des dioxines, un hall de déchargement en dépression, l'aire de maturation des mâchefers ont été construits en 2001. L'installation d'un brûleur de « montée » en température, avec la cuve à fuel et son bac de rétention, le creusage d'un bassin de récupération des eaux d'incendie, l'adaptation des réseaux de canalisation et la pose d'un portail de détection de la radioactivité ont été effectués en 2005. Les investissements de 2001 et de 2005 totalisent 5 980 745,20 €. Le département de la Savoie a octroyé une subvention de 161 214,84 € qui a été versée en annuités de 16 121,48 € pendant 10 ans. L'ADEME a versé une aide de 196 796 €. Le reste a été emprunté ou autofinancé.

Le traitement des fumées a été mis en place dès 2003, et inauguré les 23 et 24 avril 2004. Il a anticipé l'application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 qui fixait l'échéance de conformité au 28 décembre 2005 concernant le traitement des dioxines et furanes. Un système de mesures des dioxines et des furanes en semi-continu est installé en 2012/2013.



**Le site peut traiter 19 000 t de déchets par an. La combustion s'effectue à 950 °C environ.**

L'usine produit :

- des produits solides (mâchefers, ferrailles) valorisables : 3 553 tonnes en 2012.
- des cendres volantes (REFIOM) : 473.06 tonnes en 2012.
- des gaz, refroidis à 150 °C et traités.

Les mâchefers ont été enlevés et valorisés par la société Lély Environnement, le coût des enlèvements s'élève à 63 763.97 € TTC pour 2 733.6 tonnes. Les ferrailles issues des mâchefers sont recyclées par SITA Val'Aura : 450.82 tonnes produites et recyclées.



Les REFIOM sont gérés par l'exploitant de l'usine, ils sont enlevés par Sèche Environnement pour être stockés dans une décharge de classe I à Changé (54).

Les rejets gazeux font l'objet d'un contrôle permanent et de mesures ponctuelles. L'impact sur le milieu environnant est également vérifié annuellement par le SIBRECSA. Des analyses sur les sols, les lichens et 1 œuf ont été réalisées en 2012 par G Environnement pour un coût de 6 267.04 € TTC.

**Annexe 3 : tableau de bord IDEX de gestion technique de l'UIOM**

**La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) :** le SIBRECSA y est représenté par 4 membres titulaires : Charles BICH, Hortense RENAUD, Frédéric FOURNIER et un représentant de la société d'exploitation de l'usine d'incinération ; de 4 membres suppléants : Charlotte TESSANNE, André BONMIER, Patricia DIDELLE et un représentant de la société d'exploitation. Cette commission locale qui est constituée et réunie par la préfecture, a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine..

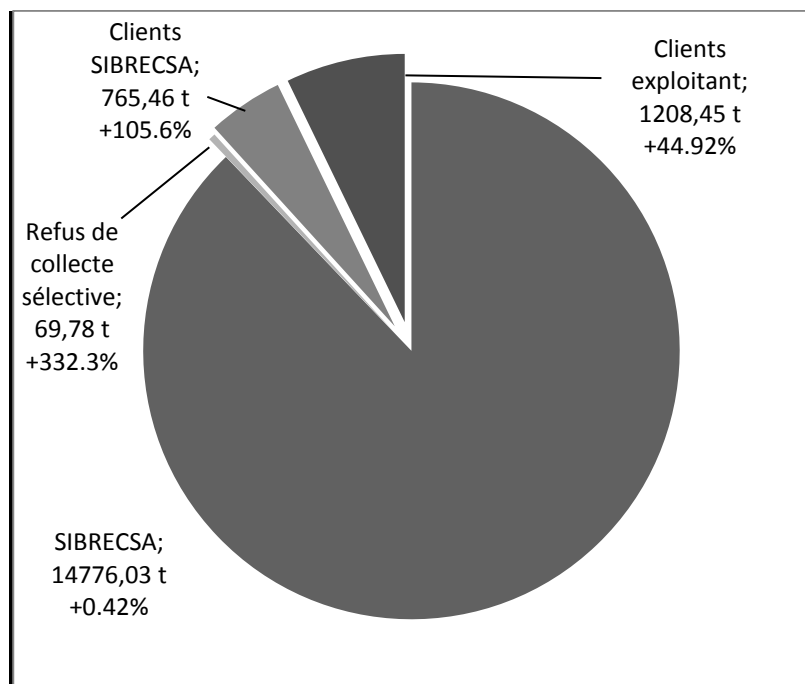
***L'exploitation de l'usine d'incinération***

Le syndicat l'a confiée à la société IDEX Environnement (8 bis, rue Escudier 92513 Boulogne Billancourt cedex) par un marché de service qui court du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2015. L'usine incinère les ordures ménagères (OM) collectées sur le territoire du syndicat ainsi que celles provenant de divers clients. Les capacités résiduelles peuvent être commercialisées par l'exploitant.

**16 819.72 tonnes incinérées au total** (+5,5% par rapport à 2011).

**Tonnages SIBRECSA + refus de collecte sélective = 14 845,81 tonnes soient 287.5 kg/hab/an.**

**TONNAGES INCINERES EN 2012 :**



*L'augmentation des tonnages de refus provient des apports irréguliers de Valespace.*

**Annexe 4 : récapitulatif des tonnages OM incinérées en 2012**

## Le coût du traitement en Euros

Année	Coût TTC du traitement (exploitant)	TGAP	Enlèvement des mâchefers	Analyses environnementales	Recettes (clients + redevances)	Reprise des aciers de mâchefers	Coût par hab.	Nombre de tonnes traitées*	Coût par tonne traitée
2010	1 442 021.13	5991	91 216.14	23 193.31	176 452.92	25616.51	26.59	15 150.42	89.79
2011	1 352 332.24	82 622	91 280.25	6 838.01	150 754.39	41198.51	26.21	15 102.78	88.80
<b>2012</b>	<b>1 442 237.81</b>	<b>102 510</b>	<b>63 763.97</b>	<b>6 267.04</b>	<b>108 824.40</b>	<b>40 802.85</b>	<b>28.38</b>	<b>15611.27</b>	<b>93.85</b>

\*tonnes traitées : OM du SIBRECSA + refus+ clients SIBRECSA

### La TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

En application de la loi de finances pour 2009, notamment sur l'article 45, et du décret n°99-508 du 17/06/99, instituant une taxe générale sur les activités polluantes, le SIBRECSA acquitte cette taxe depuis le 1/01/2009. L'usine du SIBRECSA a été certifiée ISO 14001 depuis le 6 juillet 2009, ce qui lui procure une réduction de TGAP. La TGAP est de 6.40 €/tonne de déchets entrants. La taxe est due pour tous les déchets livrés à l'usine.

### **2.3 Les déchets non ménagers d'origine professionnelle : la redevance spéciale**

Selon la loi du 15 juillet 1975, les maires - donc le SIBRECSA auquel les communes ont transféré leur compétence -, sont compétents pour traiter les déchets produits par les ménages. Les autres déchets, produits à titre professionnel : agriculture, commerce, industrie, activités tertiaires, sont pour leur traitement de la compétence de ceux qui les produisent (même si les déchets sont de nature ménagère). Dans le but de rendre service à ces producteurs de déchets à titre professionnel, le SIBRECSA propose la collecte et l'incinération moyennant une redevance spéciale (instaurée par la délibération du 12 décembre 1997), dans le cadre d'un contrat tripartite = producteur, collecteur, syndicat.

#### **Tonnages incinérés (estimation d'après les conventions signées) :**

2010 : 678.90 tonnes incinérées au prix de 142 €/tonne plus 4€/tonne de TGAP

2011 : 678.755 tonnes incinérées au prix de 142 €/tonne plus 5.20 € de TGAP

**2012 : 660.755 tonnes incinérées au prix de 142 €/t jusqu'au 31 mai puis 125 €/t plus 6.40 € de TGAP**

### **2.4 Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping et des terrains affectés aux gens du voyage**

La redevance a été instituée en même temps que la redevance spéciale et s'applique aux terrains de camping selon leur nombre d'emplacements. En 2012, la redevance est de 6,10 € par emplacement. Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (délibération du 11 décembre 2009).

#### **Recettes 2012 :**

Terrains de campings : 881 emplacements au total soit 5 374.10 €

Aires des gens du voyage : 37 emplacements au total soit 225.70 €

## 2.5 Habitat isolé : remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Chaque année, le comité syndical vote un pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux propriétaires qui ne peuvent être collectés du fait de leur isolement. Ce taux est de 22.5 % en 2012.

Les conditions et modalités de remboursement sont :

- ne pas bénéficier du service de collecte des ordures ménagères
- être à 400 m minimum d'un point de ramassage (selon situation)
- faire parvenir au SIBRECSA une copie de la taxe foncière et un RIB
- la somme à rembourser par le SIBRECSA doit être supérieure à 5 €

Fin 2012, 9 foyers ont été remboursés d'une part de leur TEOM pour un total de 508.70 euros.

## 3. LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

### 3.1 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis la mise en place de la collecte sélective au 1er avril 2000, 138 PAV complets ont été installés. 40 nouveaux conteneurs ont été achetés en 2012.

Depuis 2005 les nouveaux points créés ne sont plus équipés des dalles préfabriquées jugées trop coûteuses et difficiles à déplacer. Au besoin, un enrobé est exigé pour rendre le point accessible. Le coût de cet enrobé est supporté par la commune qui demande un déplacement de PAV, et par le syndicat pour une création. En 2004 et par conventions, c'est aux communes qu'incombe le nettoyage des PAV. L'entreprise BILOBA Environnement assure néanmoins une prestation de lavage de tous les conteneurs pour un prix de 8 861.63 € (graffitis compris) en 2012. La prestation est réalisée du 15 août au 30 octobre sur l'ensemble des communes.

#### Annexe 5 : fiches analytiques des PAV par communes

Incidents majeurs survenus au cours de l'année, 23 conteneurs ont brûlé en 2012 (contre 8 en 2010 et 11 en 2011) :

- 3 conteneurs à La Rochette,
- 3 à Pontcharra
- 8 à Ste Hélène du Lac
- 3 à Villaroux
- 6 à St Pierre d'Allevard

On constate également de nombreuses incivilités par le dépôt d'ordures ménagères au pied des PAV. Dans ce cas, le maire de la commune concernée peut porter plainte en faisant valoir son pouvoir de police.

### Tableau des Points d'Apports Volontaires

*Les cases grisées montrent les plus grands nombres d'habitants par PAV.*

*Les PAV qui fonctionnent le mieux sont ceux situés sur les axes de passage.*

P : Papier

V : Verre

E : Emballages

Communes	Pop.	PAV complet	Nbre d'hab. / PAV	Emballages	Papier	Verre	PAV prévus en 2012	PAV installés en 2012	PAV prévus en 2013
Allevard (CA=Collet d'Allevard)	3768	12	377 (hors CA)	16	14	20	Compléter par un E et un P les Thermes et la Mirande	La Mirande, Les Thermes	
Apremont	955	2	477	2	2	4			Suppression du PAV de l'ancienne poste
Arbin	775	1	775	2	1	2			
Arvillard	840	4	210	4	4	5			
Barraux	1841	4	460	5	4	6			
Bourget-en-Huile	143	2	71	2	2	2	Compléter par un E et un P le PAV du Foyer rural	E et P au Foyer rural	
Chapareillan	2672	7	381	7	8	8			Suppression du conteneur papier Alibert - 1 E et V
Chignin	808	2	404	2	2	2			
Détrier	424	1	416	1	1	4			
Etable	350	1	350	1	1	2			
Francin	871	3	290	3	3	5	1 P à la déchèterie	1 P à la déchèterie	
Hurtières	175	1	175	1	1	1			
La Buisnière	662	1	662	1	1	1			
La Chapelle Blanche	541	1	541	1	1	3			
La Chapelle du Bard	483	1	483	1	1	1			
La Chavanne	602	2	301	2	2	3			
La Croix de la Rochette	283	1	283	1	1	1			Transformation du PAV en conteneur enterrés
La Ferrière et Le Pleynet	226	4	113 (hors Le Pleynet)	4	4	5	2 PAV à la station du Pleynet	2 PAV à la station du Pleynet	1 PAV au Pleynet
La Rochette	3431	8	429	8	10	14	1 nouveau PAV sur la commune		Un nouveau PAV sur parking poids lourds. 1 E et 1 P pour l'IME Le Château. 1 conteneur cartons pour le collège
La Table	380	1	380	1	1	2			
La Trinite	284	1	284	1	1	1			
Laissaud	612	2	306	2	2	4			1 PAV au carrefour
Le Cheylas	2667	5	533	5	6	12			Suppression conteneur verre Les Chaberts
Le Moutaret	217	1	217	1	1	1			
Le Pontet	130	1	130	1	1	2		Déplacement PAV à l'entrée du village	
Le Verneil	102	1	102	1	1	1			
Les Marches	2453	5	490	6	5	7		Déplacement PAV du Lac derrière restaurant et ajout 1 E	
Les Mollettes	707	1	707	1	1	3			

Communes	Pop.	PAV complet	Nbre d'hab. / PAV	Emballages	Papier	Verre	PAV prévus en 2012	PAV installés en 2012	PAV prévus en 2013
Montmélian	4042	10	404	11	11	12	1	1 PAV enterré sous Chavort	
Môretel de Mailles	388	2	194	2	2	2			
Myans	1087	2	543	3	2	3			
Pinsot	197	1	197	2	1	1			
Planaise	518	1	518	1	1	2			
Pontcharra	7220	17	424	21	19	22	1 P à la déchèterie	1 P à la déchèterie	
Presle	452	1	452	1	1	1			
Rotherens	302	1	302	1	1	1			
Sainte Hélène du Lac	674	3	224	3	3	8		1 V au Camping l'Escale	1 E et 1 V neufs au camping l'Escale
Sainte Marie du Mont	238	1	238	2	1	1		1 E en +	
Saint Maximin	637	1	637	2	1	2		1 E en +	
Saint Pierre d'Allevard	2784	6	464	7	6	10	1 P à la déchèterie	1 P à la déchèterie, 1 V en moins au stade (incendie)	
Saint Pierre de Soucy	379	1	379	1	1	1			
Saint Vincent de Mercuze	1429	3	476	3	3	5			
Tencin	1212	3	404	3	4	5	1	1 PAV rue de la Tuilerie	1 E et 1 V à la base nautique+ S des Fêtes.
Theys	1963	5	392	6	6	7			
Villard d'Héry	246	1	246	1	1	2			
Villard-Sallet	238	2	114	2	2	3		+ 1 P à la déchèterie	
Villaroux	223	1	223	1	1	1		Déplacement PAV au cimetière	
<b>TOTAL</b>		<b>138</b>		<b>156</b>	<b>149</b>	<b>211</b>			

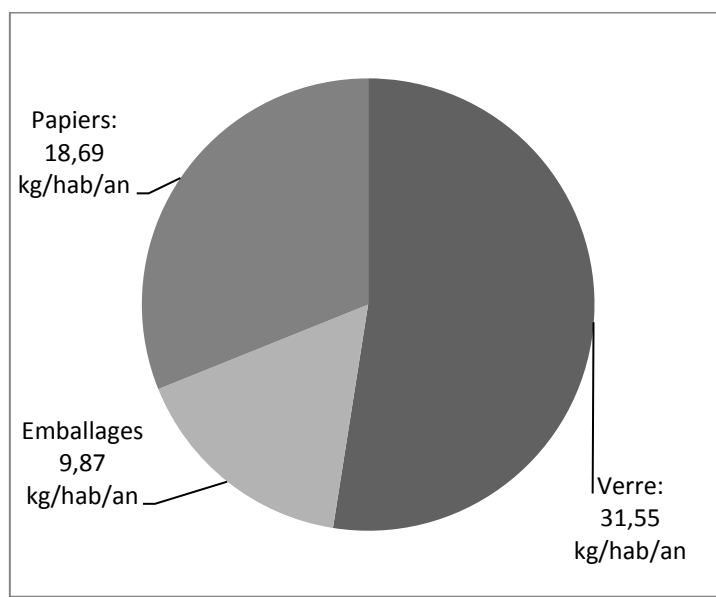
### 3.2 La vidange des conteneurs : collecte et transport des déchets pré-triés

Le marché de collecte pour les trois flux (emballages, papiers et verre) est confié à la société Sibuet Environnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour la période 2009-2015.

**Tonnage total collecté : 3 103.39 tonnes soient 60.11 kg/hab./an (+4.61% par rapport à 2011)**

*Source SINDRA : moyenne régionale de 70 kg/hab/an en 2011*

## Nombre de kg collectés par flux de collecte sélective, par an et par habitant en 2012 :



	Emballages (prix initial/tonne : 315 €)	Papier (prix initial/tonne : 53 €)	Verre (prix initial/tonne : 54 €)	<b>TOTAL</b>	<i>Rappel 2011</i>
Tonnages collectés en 2012	509.38	965.03	1 628.98	<b>3 103.39</b>	<i>2 940.03</i>
Coûts TTC	186 015.85	59 295.81	101 969.35	<b>347 281.02</b>	<i>314 930.05</i>
Coût TTC à la tonne collectée	365.18	61.44	62.6	<b>111.9</b>	<i>107.12</i>
Coût TTC/habitant	3.6	1.15	1.97	<b>6.28</b>	<i>6.16</i>

La fréquence de collecte dépend du niveau de remplissage des conteneurs. Le collecteur est équipé d'un logiciel dans lequel on entre une estimation des taux de remplissage des conteneurs, et fixe les tournées.

### **3.3 Le tri des matériaux issus des conteneurs de collecte sélective**

La société SIBUET Environnement transporte les emballages ou les papiers/journaux au centre de tri de la société Valespace à Chambéry (marché pour la période 2009/2015). Un tri mécanique et manuel est effectué suivant les différentes catégories et la nature de matériaux (aciers, cartons, plastiques PEHD, PET, ...). **Des caractérisations** (échantillonnages) sont effectuées chaque mois pour évaluer les proportions de chaque matériau, celles-ci conditionnent la revente et les soutiens. C'est également l'occasion d'identifier les erreurs de tri appelées aussi refus de tri. Les refus de tri du SIBRECSA sont calculés sur la production du centre de tri et représentent 12.91 % (1.06 % de verre) des emballages collectés. Ces déchets non recyclables sont réacheminés par Sibuet Environnement à l'usine d'incinération de Pontcharra. Ils supportent donc les coûts de la collecte des PAV, du tri, du transport et de l'incinération : ce sont les déchets les plus chers !

On considère qu'il n'y a pas de refus de tri pour le papier.

La rémunération est basée sur les tonnages entrant au centre de tri, la qualité du pré-tri des habitants et la qualité du travail du personnel de tri.

	Emballages (prix initial /tonne triée : 210 €)	Papiers (prix initial / tonne triée : 42 €)	TOTAL	Rappel total 2011
Tonnages triés 2012	515.72	957.45	<b>1 473.17</b>	<b>1 386.64</b>
Coûts TTC	113 298.53	42 070.37	<b>155 368.9</b>	<b>149 648.55</b>
Coût TTC à la tonne triée	219.69	43.94	105.46	107.92
Coût TTC/habitant	2.19	0.80	3	2.92

### 3.4 Les soutiens des éco-organismes

#### Eco Emballages

Le contrat pour l'Action et la Performance (CAP) via le barème E avec Eco Emballages est conclu pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**Les soutiens perçus pour 2011 sont de 237 169.13 € Les soutiens au titre de l'année 2012 ne seront disponibles qu'en fin d'année 2013, les acomptes perçus en 2012 sont de 191 300 €.**

D'autre part, le syndicat a pris l'option filières via Eco Emballages pour le verre et les tétrabriques et l'option fédérations via des repreneurs pour tous les autres matériaux.

#### ECOFOLIO : imprimés

Fin juin 2008, le SIBRECSA et EcoFolio ont signé une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés. Eco Folio est un éco-organisme qui soutien financièrement les tonnages livrés au repreneur (EPR). Les soutiens concernent les tonnages des imprimés visés, c'est-à-dire les imprimés gratuits.

Les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont plus nombreux et cela se traduit par une progression des soutiens financiers. L'élargissement du périmètre de l'éco-contribution entraîne en 2011 une modification de la convention et donc un avenant (délibération du 22 juin 2011).

**Les soutiens Eco Folio perçus en 2012 pour l'année 2011 sont de 22 440.34 € pour 814.408 tonnes de papiers collectés et recyclés, soient 27.55 €/tonne (26.75 €/tonne l'année précédente).**

### 3.5 La reprise des matériaux

Matériaux	Repreneurs	Tonnes 2011	Evolution	Tonnes 2012	Reprise en €
Verre	OI Manufacturing	1 554,26	5,50%	1 639,72	56 652,32
Bouquin II /1,11	Valespace/Golbey	814,408	1,16%	823,901	81 552,41
Acier	SITA VAL'AURA	39,378	-0,55%	39,159	7 294,88
Aluminium	CORNEC SA	5,109	-57,47%	2,173	1 164,97
5,02 PCNC (cartons EMR)	EPR	262,829	-66,37%	174,445	15 982,69
1,02	EPR			103,63	9 474,56
PCC 5,03 Briques alimentaires	Revipac	7,586	136,54%	17,944	0
PET clair	EPR	47,438	4,65%	49,644	15 074,43
PET foncé	EPR	10,578	82,90%	19,347	15 763,71
PEHD	EPR	34,318	13,62%	38,994	12 442,15
<b>TOTAL</b>		<b>2 775,904</b>	<b>4,80%</b>	<b>2 908,957</b>	<b>215 402,12</b>

Recette moyenne par tonne de 74 05 € (-10.58% par rapport à 2011).

Recette moyenne par habitant de 4.17 € (-7.5%)

### 3.6 Bilan de la collecte sélective

	Total collecte sélective en €/tonne	Total en €/habitant
Collecte	111.9	6.28
Tri	105.46	3
<i>Refus non compté à titre indicatif</i>	<i>93.85</i>	<i>0.12</i>
Total des dépenses	217.36	9.28
Revente des matériaux (hors aciers de mâchefers)	74.05	4.17
Soutiens Eco Emballages à conforter + Eco Folio perçus	68.87	4.14
Total des recettes	142.92	8.31
<b>Différence</b>	<b>74.44</b>	<b>0.97</b>

*Les données ci-dessus ne prennent pas en compte l'état des stocks au 31 décembre 2012.*

Taux de refus calculé sur la production du centre de tri : 12.91 % dont 1.06 % de verre (9.13 % de refus en 2011).

### 3.7 La prévention des déchets : des actions complémentaires à la collecte sélective

#### Les plans départementaux et les programmes locaux de prévention

Le programme local de prévention est une **déclinaison opérationnelle des plans départementaux** de prévention. L'existence d'un plan départemental n'est cependant pas une condition nécessaire à la mise en place d'un programme. Mais il est toutefois possible et préférable de rattacher le programme à un plan départemental : le syndicat a signé le contrat d'objectifs du Conseil Général en 2011. Les programmes locaux de prévention des déchets permettent de :

- territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ils prévoient les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs qui y figurent et sont établis en cohérence avec ceux du plan départemental de prévention (le cas échéant). Les programmes locaux de prévention sont placés sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune.

Les **EPCI de plus de 20 000 habitants** exerçant la compétence collecte et/ou traitement constituent le cœur de cible du dispositif. Le Grenelle de l'environnement s'est engagé dans les plans départementaux et les programmes locaux de prévention. En effet, La résolution 247 du Grenelle de l'Environnement vise à «**généraliser les plans locaux de prévention**, financés par l'augmentation de la taxe sur les traitements ultimes des déchets (TGAP) ». Ces plans doivent contribuer aux objectifs annoncés parmi lesquels (sous réserve de confirmation par la loi Grenelle) la réduction de 7% en 5 ans de la production de déchets ménagers et assimilés et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Le SIBRECSA, à ce jour, travaille à détailler un programme local de prévention, et effectue des opérations de sensibilisation en adéquation avec les directives du Grenelle de l'environnement.

Différentes actions sont menées sur le territoire :



## ➤ **Le compostage individuel et partagé**

### - Le compostage individuel

Le syndicat continue la promotion du compostage individuel (depuis 2003) malgré la suppression des subventions et maintient la participation des habitants à 15 €/composteur (bioseau offert). Le syndicat offre également un bioseau pour la participation à un atelier compostage. Le bioseau peut être acheté individuellement à prix coutant.

Beauvais Diffusion livre des composteurs (+ guide du compostage) et des bioseaux pour le SIBRECSA via un marché public pour la période du 17 mai 2010 au 16 mai 2013, aux prix actualisables de :

- 52,86 € TTC le composteur de 400 litres en bois
- 39,30 € TTC le composteur de 400 litres en plastique
- 3,50 € TTC le bioseau de 10 litres avec autocollant des consignes.

En 2012, le syndicat a acheté 100 composteurs en bois et 100 composteurs en plastique pour un coût total de 9 820,36€ € TTC. La qualité des composteurs en bois n'étant pas satisfaisante, le syndicat a fait une réclamation auprès de Beauvais Diffusion et a reçu gratuitement 30 composteurs en bois supplémentaires.

24 lombricomposteurs (+kit vers de terre) de la marque Collavet ont été acquis pour expérimentation pour un coût total de 1799,52€.

- 49,90€ le lombricomposteur
- 25,08€ le kit de 500 g de vers

Soit un total de 74,98 € HT par kit lombricomposteur. Par délibération du 31 mai 2012, le prix de la mise à disposition d'un lombricomposteur a été fixé à 30 €, le SIBRECSA prenant à sa charge la différence.

Un questionnaire d'évaluation de la méthode est fourni pour chaque achat.

Pour des raisons comptables et de responsabilisation, la fourniture des composteurs et des lombricomposteurs passe par une convention de mise à disposition entre les habitants et le SIBRECSA.

4 ateliers compostage ont été organisés sur le territoire du Syndicat en 2012.

### **Annexe 6- Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2012**

Fin 2012, 2 797 foyers sont équipés de composteurs du SIBRECSA, soit 16,1 % des maisons individuelles (+0,6 %).

Selon la campagne de caractérisation des ordures ménagères de l'ADEME de 2007, 27 % des ordures ménagères des français peuvent être compostées. C'est sur cette base que nous estimons ci-après, les tonnages compostés grâce aux opérations de promotion du compostage du SIBRECSA. Les tonnages « compostés » sont différents des tonnages « détournés » car une part des foyers qui se sont équipés en composteur du SIBRECSA compostaient déjà en tas. Pour calculer les tonnages « détournés », le SIBRECSA devrait faire une enquête détaillée sur la pratique du compostage sur son territoire.

Nombre de foyers : 19 858

Nombre de personnes par foyers : 2,6 personnes

Total déchets pris en compte (OMR + Recyclables secs + vêtements) : 351 kg/an/habitant

Potentiel compostable par habitant : 94,77 kg/an

Potentiel compostable par foyer : 246,40 kg / an

Tonnages compostés estimés pour l'année 2012 : 685,6 tonnes

Tonnages compostés supplémentaires avec les composteurs distribués en 2012 : 49,5 tonnes

## Le compostage partagé

Installations existantes :

3 sites de compostage partagé en pied d'immeuble (Montmélian, Arbin et Pontcharra)

3 sites de compostage de cantine (Theys et Allevard), dont 1 qui fait également pour les déchets de jardin)

En 2012 :

Un site en pied d'immeuble : Copropriété Le Raffin à La Rochette : 8 participants, soit 1971 Kg de déchets détournés de l'incinération et valorisés.

Un site de compostage de cantine pour le lycée professionnel du Bréda à Allevard.

Un site de compostage de quartier en test au SIBRECSA (1 adhérent)

Projets / Objectifs 2013 : 4 sites de compostage partagé (Montmélian - 15 foyers, Allevard – 15 foyers, Tencin – 20 foyers) et 1 compost de cantine (Allevard) : estimation 15 tonnes de déchets détournés.

## Le réseau des guides composteurs

Depuis 2009, le SIBRECSA, en partenariat avec le CG38, a organisé 3 sessions de formation de guides composteurs. Plus proche des personnes, leur approche complète le discours des animatrices. Ils tiennent des stands, font des ateliers compostage, rédigent des articles, en parlent autour d'eux... L'impact est difficilement quantifiable.

### ➤ **Opération gobelets réutilisables**

Par délibération du 7 juillet 2010, le syndicat a décidé d'offrir la possibilité aux communes, associations, habitants, etc. d'acquiescer ces gobelets à prix coûtant, soit 0,24 € TTC le gobelet de 30 cl ou de 20 cl. 10 000 gobelets ont été commandés, 1 010 exemplaires ont été revendus en 2012.

Rappel : en 2010, à l'occasion des 10 ans de la collecte sélective, le SIBRECSA a offert à chaque commune des gobelets. Lors de nombreuses actions locales, les communes peuvent ainsi les prêter en faveur de la réduction des déchets.

Cette action permet de réduire les déchets, d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre (liées à production de plastique et des transports liés à l'approvisionnement), et donc de favoriser les économies d'énergie.

### ➤ **Stop Pub**

Le syndicat met à disposition des autocollants « STOP PUB » destinés à être collés sur les boîtes aux lettres. Ils permettent une réduction de 20 à 40 Kg de COUNA (courriers non adressés) par foyer et par an. Ils sont distribués lors de manifestations ou d'animations et aux communes du SIBRECSA pour que les habitants puissent les obtenir plus facilement.

Le SIBRECSA a fait imprimer 2000 autocollants stop pub en 2011, en plus de ceux fournis gratuitement par le Conseil Général de l'Isère. Environ 500 ont été distribués pour un tonnage de déchets évités d'approximativement 10 tonnes.

### ➤ **Animations**

Le SIBRECSA participe toutes les années à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets). En 2012, les animatrices ont effectué une campagne de sensibilisation auprès des élèves du collège de la Rochette autour du gaspillage du pain à la cantine. 452 demi-pensionnaires, 10 kg de pain ont été collectés sur 4 jours. L'expérience sera renouvelée sur d'autres établissements.

Un module sur la prévention des déchets est intégré aux animations scolaires. Les enfants doivent réfléchir à la meilleure manière d'organiser un pique nique ou un anniversaire avec un minimum de déchets. Lors de chaque intervention des animatrices, une partie du discours porte sur la réduction des déchets à la source et les actions qu'il est possible de mettre en place chez soi.

### ➤ **Eco-exemplarité du SIBRECSA**

Le SIBRECSA a mis en place des gestes en faveur de la réduction des déchets.

- Une consommation réduite de papier : impressions que si nécessaire, impressions recto-verso, impressions brouillon en noir et blanc, utilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon.
- Utilisation d'une police moins consommatrice d'encre.
- Utilisation d'un lombricomposteur pour les déchets alimentaires du repas du midi.
- Utilisation de vaisselle réutilisable.

### ➤ **Les conteneurs textiles : RELAIS**

Depuis septembre 2006, des conteneurs à vêtements ont été installés par le Relais, réseau d'entreprises à but socio-économique. Sont acceptés les vêtements propres, le linge de maison, la maroquinerie (sacs, chaussures, accessoires) et les peluches. Ils sont à présenter dans des sacs bien fermés car les conteneurs ne sont pas étanches. Les conteneurs sont vidés une fois par semaine au minimum.

Toutes les recettes issues de l'activité de récupération du Relais sont affectées à la création d'emplois.

Le devenir des textiles : réemploi à 40 %, recyclage à 40 %, 20 % de déchets.

Les résultats de collecte :

<p><b>2012 : 170 954 kg (-8.8%)</b> <i>(+10500 Kg pour l'association Retrouvailles)</i> <b>soit 3,5 kg/an/habitant</b></p>
--

**Convention Eco TLC** : Eco TLC est un éco-organisme agréé pour les textiles, les linges de maison et les chaussures. Le SIBRECSA a signé une convention en 2011 qui prévoit des soutiens financiers au titre de la participation aux actions de communication relatives à la collecte sélective des textiles.

En 2012, le SIBRECSA a perçu 5163.10 € pour les actions de communication de 2010 et 5163.10€ pour celles de 2011.

## **3.8 La communication et les animations sur le tri des déchets et sur le compostage**

### ***Cf Plan de communication consultable dans les locaux du SIBRECSA***

Tenue de stands sur des foires, marchés ou manifestations des communes du syndicat, mise en place du tri sur les sites, coordination du réseau de guides composteurs, réunion entre les guides composteurs et les élus du SIBRECSA, animations scolaires, visites du centre de tri et de l'usine d'incinération, sensibilisation en porte à porte, semaine du développement durable, semaine européenne de la réduction des déchets, gestion des PAV, caractérisations, affichages, le Trieur d'élite, suivi du site internet, articles pour les médias locaux sur les activités du Syndicat et pour les bulletins communaux, la radio, organisation d'un spectacle .

## 4. LES DECHÈTERIES

### 4.1 Rappels sur la création des déchèteries

Les déchèteries, construites en 1990 (Pontcharra, St Pierre d'Alleverd) et 1993 (Francin, Villard-Sallet) ont été aménagées et mises aux normes en 1999 / 2000. La déchèterie partielle du Cheylas, construite en 2003 par la commune, est devenue déchèterie à part entière à la suite de son agrandissement en octobre 2008 par le SIBRECSA. Chaque habitant du syndicat peut effectuer ses dépôts dans les 5 déchèteries, à son choix. Depuis 2010, les habitants du SIBRECSA peuvent également se rendre dans les déchèteries de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

### 4.2 L'exploitation des déchèteries

L'exploitation est confiée à la SA SIBUET ZA à 73390 Chamoux Sur Gelon par un marché de service forfaitaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 septembre 2016.

Tous les matériaux, produits et objets déposés deviennent la propriété de l'exploitant qui est astreint à un taux de recyclage, selon leur nature.

Les déchèteries acceptent des ménages : métaux, papiers, carton, verre, huiles, végétaux, bois, gravats, plastiques, batteries, déchets ménagers spéciaux (DMS), pneus, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E), déchets verts. Sont également acceptés les cartouches d'encre, les textiles, les radiographies, et les piles. Elles acceptent aussi des dépôts par les professionnels, sous conditions de nature, de quantité, et contre paiement.

Un règlement des déchèteries est consultable sur site, il a été voté par le comité le 24 octobre 2012.

**La filière des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)** a été mise en place à partir du 1<sup>er</sup> février 2008. Une benne est dédiée, d'une part à la collecte du gros électroménager froid (réfrigérateur...) et hors froid (lave-linge, lave-vaisselle...), et des caisses grillagées, d'autre part pour les écrans et les petits appareils électriques (sèche cheveux, portables, jouets électroniques...).

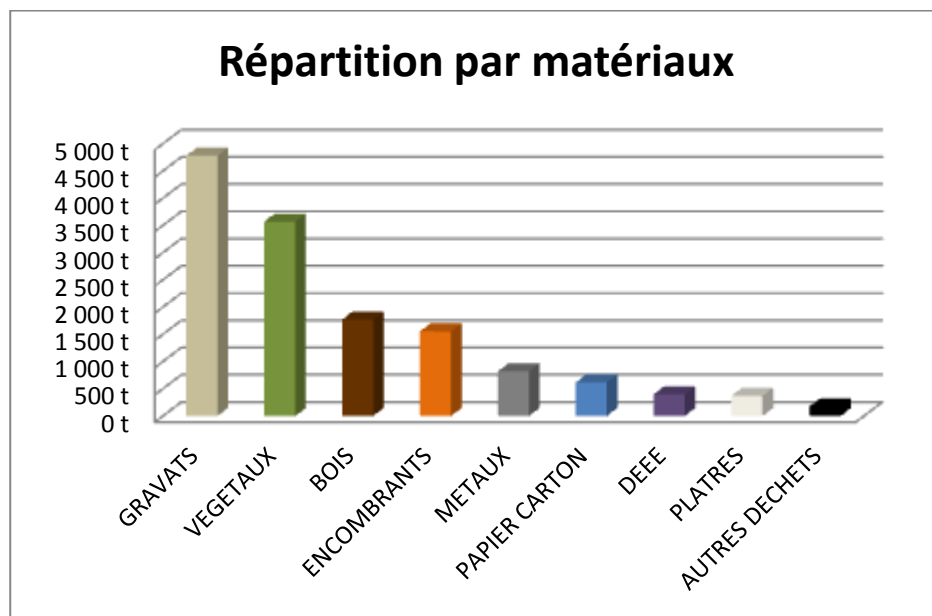
Ces déchets sont démontés pour isoler les matières dangereuses et celles recyclables avant leur élimination ou leur valorisation. La filière est soutenue financièrement par OCAD3E, dont le soutien est partagé (hors communication) également entre le SIBRECSA et SIBUET Environnement qui a payé l'investissement et assure l'entretien.

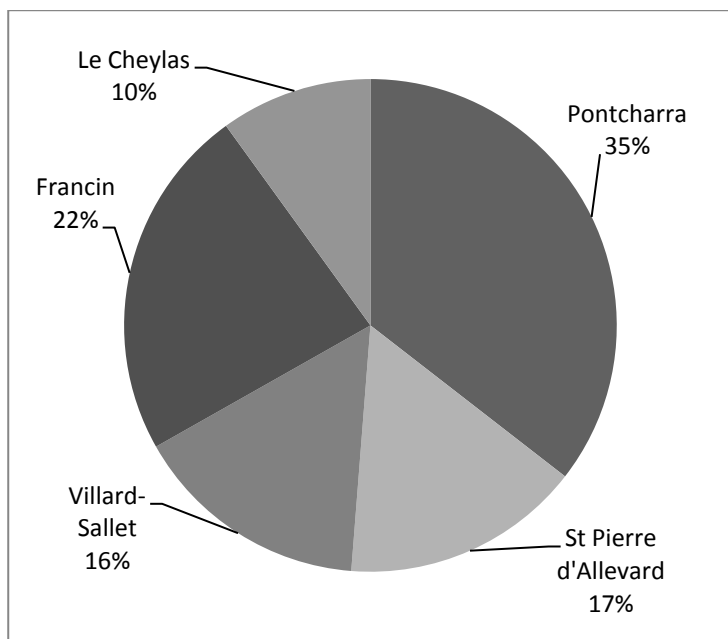
**Soutiens OCAD3E pour 2012 : 21 797.21 € (dont 1 000 € de communication), +14.15%, pour 416.007 tonnes de déchets collectés, soient 8.06 kg/habitant. 10 398.6 reversés à Sibuet Environnement.**

TYPE DE DECHETS	DESTINATION	D. Pontcharra	D. Francin	D. St Pierre d'Allevard	D. Le Cheylas	D. Villard-Sallet	POIDS (en tonnes)
GRAVATS	Classe III - Chamoux sur Gelon (73)	1 877,520 t	938,750 t	789,080 t	512,320 t	662,540 t	4 780,210 t
VEGETAUX	SIBUET - Francin (73)	1 301,530 t	703,786 t	622,650 t	432,750 t	509,280 t	3 569,996 t
BOIS	SIBUET - Chamoux sur Gelon (73)	547,500 t	441,200 t	308,030 t	127,900 t	344,930 t	1 769,560 t
ENCOMBRANTS	Combustible & Classe II	496,740 t	440,680 t	244,290 t	111,620 t	260,460 t	1 553,790 t
METAUX	PURFER - Chambéry (73)	285,160 t	220,590 t	121,120 t	52,930 t	138,820 t	818,620 t
PAPIER CARTON	VALESPACE - Chambéry (73)	192,660 t	198,540 t	115,650 t	30,110 t	79,040 t	616,000 t
DEEE		109,725 t	94,366 t	85,993 t	22,230 t	84,609 t	396,923 t
PLATRES	Classe II	143,060 t	81,780 t	57,820 t	26,660 t	62,710 t	372,030 t
<b>AUTRES DECHETS</b>							<b>172,247 t</b>
D.M.S.	VALESPACE - Chambéry (73)	21,091 t	17,909 t	11,346 t	3,320 t	12,818 t	66,484 t
PNEUS	LES BOUGERIES - Perrignier (74)	34,080 t	0,000 t	10,140 t	3,320 t	0,000 t	47,540 t
HUILE DE VIDANGE	SRRHU - Claix (38)	7,260 t	4,000 t	3,900 t	0,900 t	3,380 t	19,440 t
PVC	PVC RECYCLAGE - Paris (75)	4,100 t	4,060 t	5,440 t	3,080 t	2,590 t	19,270 t
AMIANTE	MOULIN - Monistrol sur Loire (43)	4,540 t	0,000 t	0,310 t	0,000 t	1,760 t	6,610 t
BATTERIES	PURFER - Chambéry (73)	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	5,551 t
PILES	COREPILE - Paris (75)	1,477 t	1,293 t	0,913 t	0,000 t	0,849 t	4,532 t
HUILE ALIMENTAIRE	TRIALP - Chambéry (73)	1,960 t	0,860 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	2,820 t
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>5 028,403 t</b>	<b>3 147,814 t</b>	<b>2 376,682 t</b>	<b>1 327,140 t</b>	<b>2 163,786 t</b>	<b>14 221,623 t</b>

+4.3%

Dont 491 m3 de déchets des professionnels. Soit 275.45 kg/hab./an.





## Répartition des tonnages par déchèterie

### 4.3 Rappel des heures d'ouverture

Localisation des déchèteries	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
<b>Pontcharra</b> : ZI Pré Brun Impasse Denis Papin		X		X	X	X		X	X	X	X	X
<b>Francin</b> : ZI Francin Lieu dit île Besson		X		X		X	X			X	X	X
<b>Le Cheylas</b> : La Rolande		X	X				X				X	X
<b>St Pierre d'Allevard</b> : La Ronzière	X	X				X				X	X	X
<b>Villard Sallet</b> : RN 525		X				X			X	X	X	X

Pour le matin, les horaires d'ouverture sont de 8h à 12h et pour l'après-midi de 14h à 18h en hiver, 19h en été. Le passage à l'heure d'hiver ou à l'heure d'été marque le changement d'horaire de l'après-midi.

### 4.4 Les coûts

	2009	2010	2011	2012
<b>Total dépense € TTC</b>	720 696	776 134	808 601	<b>834 771.68</b>
<b>Par habitant</b>	14.54	15.17	15.80	<b>16.17</b>
<b>Par tonne*</b>	58.68	60.39	59.34	<b>88.41</b>
<b>Valorisable en %</b>	97%	97 %	97 %	<b>97 %</b>

(\*) : Hors gravats

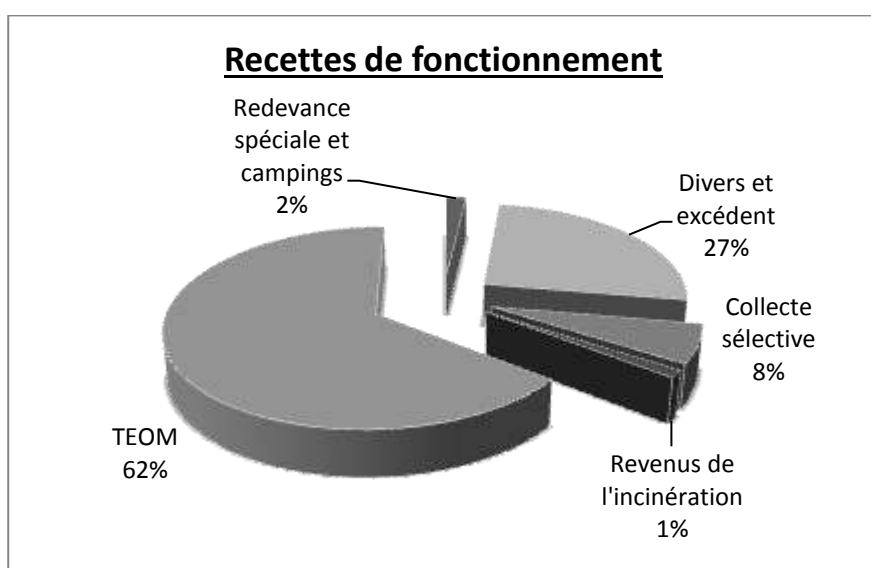
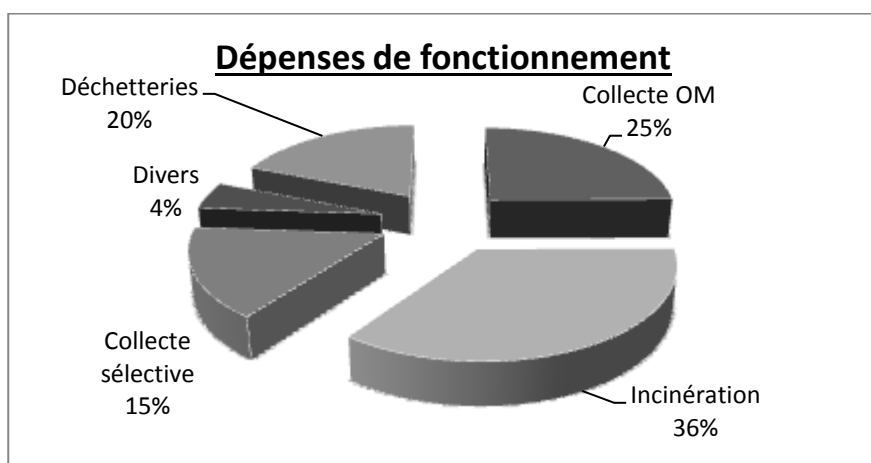
## 5. LE FINANCEMENT DES SERVICES SU SYNDICAT

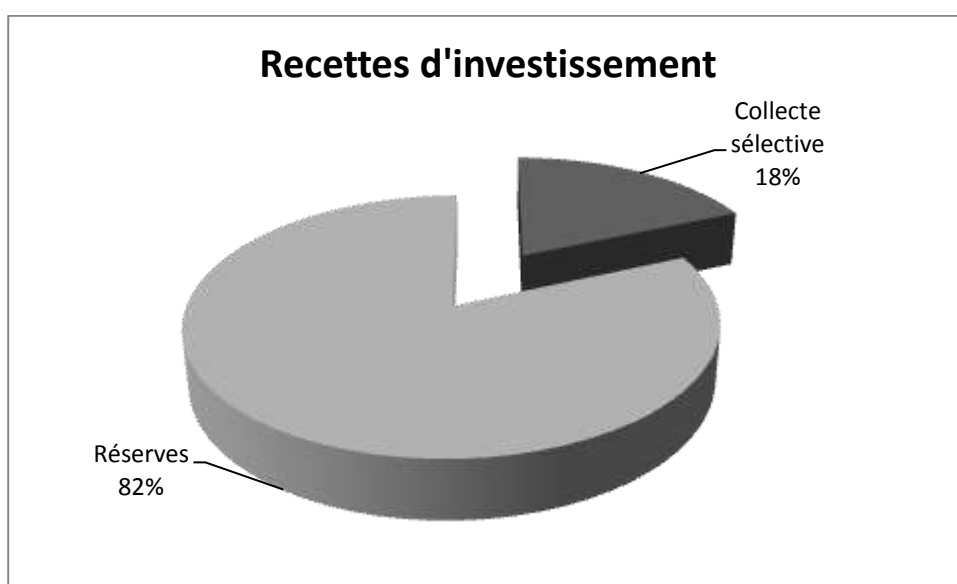
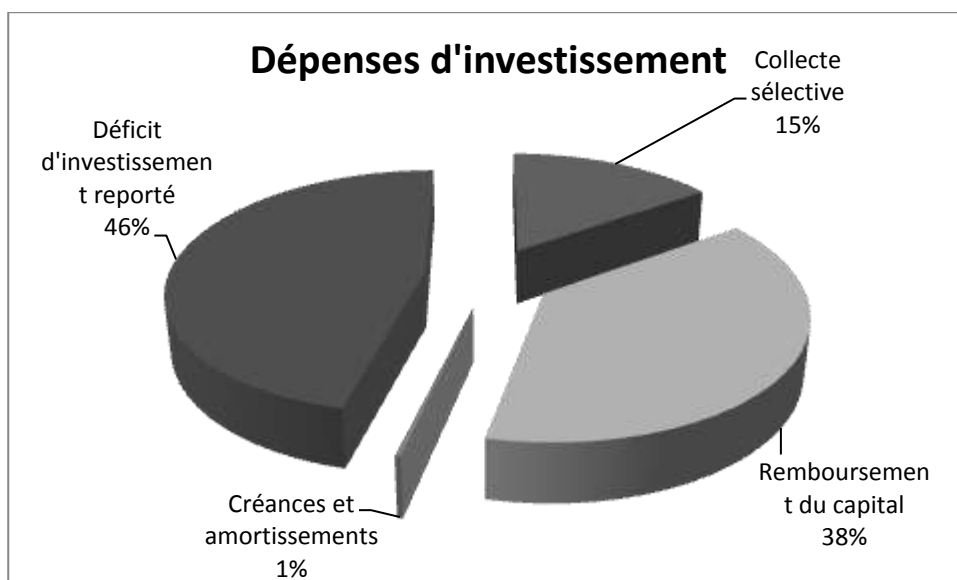
(Valant application de l'article L2313.1 du CGCT)

### 5.1 Données

*Annexe 7 : compte administratif 2012*

	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	4 095 186	4 063 894	<b>4 138 837</b>
Recettes de fonctionnement	5 675 681	5 968 304	<b>6 261 838</b>
Dépenses d'investissement	464 802	382 824	<b>486 017</b>
Recettes d'investissement	353 700	158 452	<b>275 090</b>
<b>SOLDE</b>	<b>1 469 393</b>	<b>1 680 038</b>	<b>1 912 074</b>





## 5.2 Le mode de financement

L'article 85 de la loi n° 99.586 du 12 juillet 99 oblige le SIBRECSA à instituer un mode unique de financement pour l'ensemble des communes adhérentes, la loi empêche dorénavant les communes à percevoir directement la taxe ou la redevance. Par délibération du 11 octobre 2002, le Comité Syndical a voté l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2003.

	Fréquences hebdomadaires de collecte		
	1	2	3
<b>2008</b>	8,1	8,52	9,04
<b>2009</b>	7,78	8,18	8,67
<b>2010</b>	7.81	8.21	8.71
<b>2011</b>	7.81	8.21	
<b>2012</b>	7.87	8.27	



## 6. Conclusion et perspectives

Les tonnages et les coûts restent stables et les projets lancés en 2011 ont suivi leurs cours en 2012. Une procédure de dialogue compétitif a été lancée pour la mission de conception/réalisation/mise en œuvre du projet de valorisation énergétique sur l'UIOM de Pontcharra à partir d'une technologie ORC. La préservation et l'optimisation de l'outil reste une priorité, c'est pourquoi la valorisation de l'énergie est une perspective d'avenir. La surveillance environnementale continue et la réalisation des travaux de mise en place des instruments de mesure en semi continu des dioxines et des furanes rejetées par l'UIOM se sont déroulés en fin d'année, les tests de conformité s'étaleront au cours de l'année 2013.

La rénovation des déchèteries a été redirigée vers une solution modulaire et les travaux débuteront à l'automne 2013. L'objectif étant d'offrir de meilleures conditions d'accueil pour les usagers et d'anticiper les nouvelles consignes de tri qui verront le jour avec les éco-organismes émergents tels qu'Eco Mobilier et Eco DDS.

Parallèlement, les actions visant à la réduction des déchets et à l'amélioration du geste de tri perdurent : compostage, animations sur le gaspillage alimentaire... Mais cela passe aussi par une densification du parc de conteneurs de tri et par la volonté de poursuivre les investissements pour espérer atteindre les objectifs nationaux du Grenelle en matière de gestion des déchets.

Enfin, il semble pertinent de partager les expériences et de développer les partenariats avec les collectivités voisines. L'élargissement du périmètre du CSA3D en est un exemple constructif.

L'année 2013 sera donc consacrée à la finalisation des projets en cours et à celui de la mise en place sur les communes iséroises du SIBRECSA par Le Grésivaudan, d'une centaine de conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères.

Rappelons que le meilleur déchet et le moins cher est celui qu'on ne produit pas !

## 7. GLOSSAIRE

**SIBRECSA** : Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie

**OM ou OMR** : Ordures Ménagères (Résiduelles)

**PAV** : Point d'Apport Volontaire (ensemble de conteneurs de tri aériens de 4 m<sup>3</sup> chacun)

**TTC** : Toutes Taxes Comprises

**HT** : Hors Taxe

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

**CLIS** : Commission Locale d'Information et de Surveillance

**REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**Mâchefers** : cendres résiduelles de l'UIOM

**TEOM** : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

**PEHD /PET** : sortes de plastique

**Eco Emballages** : éco- organisme de soutiens pour la collecte sélective

**Eco-Folio** : éco-organisme pour les papiers de la sorte 1.11

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**SABRE** : Syndicat d'Assainissement du Bréda

## 8. TABLE DES ANNEXES

- 1 -Statuts du SIBRECSA
- 2- Jour(s) de collecte hebdomadaire par commune
- 3- Tableau de bord de gestion technique de l'UIOM
- 4- Récapitulatif des tonnages OM incinérées en 2012
- 5- Fiches analytiques des PAV par communes
- 6- Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2011
- 9- Compte administratif 2012